

République Française

 Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
 CONSEIL MUNICIPAL
 Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

 SEANCE DU 20 JANVIER 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
17	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
 16 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : **Séverine HUSSON.**

Représentés : **Marie-Claude CARDOT à Frédérique SIMONIN, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **Décision Modificative budgétaire Quartier Durable**
 N° de délibération : **10_2025**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	2	16	0	0	0

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 08 avril 2024, l'assemblée délibérante avait adopté le budget primitif 2024 du Lotissement « Quartier durable » rue des Jardins du Presbytère.

Lotissement "Quartier durable" rue des jardins du Presbytère
 BUDGET 2024
 (voté au niveau de chapitre; montants HT)

FONCTIONNEMENT				RECETTES			
DEPENSES		OBSERVATIONS		DEPENSES		OBSERVATIONS	
article	intitulé	montant	observations	article	intitulé	montant	observations
605	Travaux	412 108,00	VRD, raccordements fibre et électricité	7015	Vente de terrains aménagés (2)	929 282,06	Vente des parcelles à 199€ du m²
6045	Etudes, prestations de service	36 848,90	Maîtrise d'œuvre, études de sol, géomètre, etc				
635	Autres impôts, taxes, TF	730,00	Taxe d'aménagement				
65888	Charges diverses de la gestion courante - autres - arrondis TVA	10,00	Arrondis TVA				
6015	Terrains à aménager (1)	165 310,00					
7133	Variation des en-cours de production de biens	314 274,96	Sorte du stock				
002	Déficit de fonctionnement n-1	0,20	Déficit				
		TOTAL				TOTAL	
			929 282,06				929 282,06

INVESTISSEMENT				RECETTES			
DEPENSES		OBSERVATIONS		DEPENSES		OBSERVATIONS	
article	intitulé	montant	observations	article	intitulé	montant	observations
16878	Emprunt - Remboursement	721 343,00	Remboursement de l'avance à la commune	3354	Intégration des stock	314 274,96	
				001	Exédent n-1	407 068,04	
		TOTAL				TOTAL	
			721 343,00				721 343,00

Ce budget prévoyait une recette de 929 283 € correspondant à la vente des parcelles. Or, si la commune a quelques contacts, pour l'instant un seul compromis a été signé devant le Notaire et la recette doit être encaissée par la collectivité en 2025.

En conséquence, le Trésorier a demandé à la collectivité de procéder à la décision modificative suivante pour permettre la passation des écritures comptables de fin d'exercice 2024 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- Virement de crédit de l'article 7015 Vente de terrains aménagés – Chapitre 70 à l'article 7133 Variation en cours – Chapitre 042 pour un montant de 225 247 €

Parallèlement, une dépense de 721 343 € avait été inscrite à l'article 16878 Emprunt pour permettre le remboursement de l'avance versée par la commune pour la réalisation des travaux de viabilisation. Compte-tenu de l'absence de recettes provenant de la vente des terrains, il n'est pas possible, pour le moment, de procéder à ce remboursement.

En conséquence, il convient également de procéder à la décision modificative suivante pour permettre la passation des écritures comptables de fin d'exercice 2024 :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Virement de crédit de l'article 16878 – Chapitre 16 Remboursement emprunt – à l'article 3354 Variation en cours – Chapitre 042 pour un montant de 225 247 €

Afin de permettre l'exécution des écritures de fin d'année, le Maire propose donc à l'assemblée délibérante d'autoriser les décisions budgétaires modificatives précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 21 janvier 2025
Marcel TEDESCO,
Maire

